

**Prolongation mesure dérogatoire
EHPAD
Jusqu'au 30 septembre 2020**

Pour répondre à la crise sanitaire liée au Coronavirus, s'agissant des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la situation justifie que les mesures dérogatoires (à savoir les majorations d'actes à hauteur de 8,50€, le remboursement en sus du forfait de soins des soins réalisés par les infirmiers libéraux, ainsi que les vacations rémunérées à la ½ journée) soient prolongées **jusqu'au 30 septembre 2020**.

Une lettre-réseau informant les caisses de cette décision a été diffusée ce jour. Les ARS ainsi que les fédérations représentatives des EHPAD en sont également informées par le Ministère (DGCS).

Nous vous remercions par avance pour votre engagement et votre mobilisation.

Le département des professions de santé